



## Ouverture d'une succession

Par **christine1955**, le **03/10/2013** à **19:02**

Mon époux est décédé depuis bientôt 4 ans. J'ai d'abord confié la succession à un premier notaire, mais il n'a pas ouvert la succession et m'a fait attendre. Mon mari avait 4 enfants. 2 d'un premier lit et 2 avec moi-même. Ce sont les enfants du 1er lit qui se sont tournés vers un deuxième notaire et j'ai accepté ce deuxième notaire et lui ai donné tout ce dont il avait besoin. Un projet a été rédigé par ce notaire sur papier libre, et mes beaux enfants ne sont pas d'accord avec ce projet et préfèrent un accord mais ils n'ont proposé aucune somme. Bref la succession s'éternise et rien ne bouge. J'aimerais continuer cette succession pour qu'elle aboutisse.

Question: Mais au fait, comment puis-je être sûre que cette succession est bien ouverte? Je précise que je n'ai aucun rapport avec mes beaux enfants et que le notaire n'est jamais disponible pour me répondre. J'ai envoyé une lettre recommandée avec AR il y a une semaine et je n'ai même pas reçu le récépissé d'accusé de réception. Que faire?